

*Ont voté oui:*

Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (PCS/SC), Aeby-Metry Y. (UDC/SE), Audergon F. (PLR/GR), Bachmann (PLR/BR), Bavaud (PS/FV), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Brönnimann (UDC/SC), Brülhart (PCS/SE), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bürgisser (PCS/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Carrel (UDC/LA), Collaud E. (PDC/BR), Conti (PS/SE), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Descheuniaux (PDC/GL), Duc (Ouv/BR), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel J. (PDC/SE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Galley (PDC/GR), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud Joe (UDC/VE), Glardon (PDC/BR), Gobet (PLR/GL), Grandjean (PDC/VE), Gremaud D. (PLR/GR), Hartmann (PDC/FV), Jelk (PS/FV), Johnner-Etter (UDC/LA), Krattinger (PS/SE), Maeder (PLR/LA), Magnin (PDC/SC), Marti (PLR/FV), Masset A. (PDC/GR), Matthey (PDC/GL), Meylan (PCS/SC), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Piantini (PS/SC), Pittet (PS/VE), Progin (Ouv/SC), Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Sansonnens (PDC/BR), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Schuwey (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Steiert (PS/FV), Tenner (UDC/FV), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vonlanthen R. (PLR/SE), Weber-Gobet (PCS/SE), Weissbaum (Ouv/FV), Zurkinden (PS/FV). *Total: 79.*

## Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale<sup>1</sup>

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Effectivement, dans le rapport N° 170 que nous vous avons donné après l'acceptation par le peuple de la Constitution fribourgeoise le 16 mai 2004, nous vous avons promis un rapport de fin de législature qui ferait l'état de la mise en œuvre. Vous aurez pu lire que le calendrier est pratiquement suivi, que les dates spéciales, qui étaient déjà prévues dans la Constitution, ont pu être respectées, que vingt-deux projets ont d'ores et déjà été acceptés ou mis en œuvre par le Grand Conseil et que nous avons bon espoir, en travaillant avec le Comité de pilotage, qui comprend aussi le Directeur de l'aménagement et le Directeur de la sécurité et de la justice ainsi que le chef du Service de législation et l'ancien secrétaire général de la Constituante, de pouvoir respecter ce calendrier. Vous avez d'ailleurs une liste exhaustive des soixante-huit projets et de l'état d'avancement de ces projets. Au niveau de la part financière que l'Etat doit mettre dans ces différents projets, vous aurez vu que nous sommes très économes des sous, en tout cas des budgets, qui nous ont été accordés étant entendu que certains projets peuvent se différer d'une année sur l'autre. Il est à relever que dans certains cantons, on a engagé plusieurs personnes et des crédits bien supérieurs pour mettre en œuvre une Constitution. Et nous espérons bien que certains projets un peu plus compliqués, notamment ceux qui concernent la jeunesse, la famille et les écoles, puissent aboutir dans un projet commun, qui serait présenté simultanément au Grand

Conseil. Il y a des projets – vous l'avez vu – qui nécessiteront des augmentations de budget, mais tout cela est précisé dans le rapport intermédiaire N° 288, qui vous est présenté aujourd'hui.

**Boivin Denis (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et tient à remercier le Comité de pilotage pour la qualité et la précision de son travail. Nous relevons également la clarté et l'utilité du tableau synoptique qui figure en annexe à ce rapport intermédiaire.

A la lecture de toutes ces informations, nous sommes sûrs que les élus en place dès le 6 novembre auront encore suffisamment de pain sur la planche pour la prochaine législature.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Unsere Fraktion nimmt mit grossem Interesse und Genugtuung Kenntnis vom Zwischenbericht des Staatsrates über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung. Nicht dem Zwischenbericht sondern den Freiburger Nachrichten vom 28. Oktober ist zu entnehmen, dass die neue Verfassung Mehrausgaben von 25–50 Mio. pro Jahr oder von 1 bis maximal 2% in Zukunft im Staatsbudget verursachen wird. Die SVP ist heute nicht erstaunt über diese Mehrkosten, und wir stellen uns die Frage, ob die heutige Veröffentlichung dieser 25–50 Mio. pro Jahr ein langsames Salami-Taktik-Verfahren seitens des Staatsrats ist. Wir wären nicht erstaunt, wenn am 1. Januar 2009 bei Inkraftsetzung der neuen Kantonsverfassung mit einem doppelten Betrag abzuschliessen wäre.

Aus dem Verfassungsprotokoll vom 20. Januar 2004 zitiere ich unseren damaligen Fraktionsführer Ueli Johnner unter «déclarations des groupes politiques»: «In allen Bemühungen war stets das höchste Ziel unserer Fraktion, der Bevölkerung unseres Kantons eine bürgernahe, verständliche Verfassung vorzulegen, deren finanzielle Auswirkungen durch den Mittelstand, durch die KMU und die Landwirtschaft verkraftet werden können. Ebenso war unser erklärtes Ziel, dass die daraus entstehenden Folgekosten in Zukunft auch für den Staatshaushalt tragbar sein werden, und wir nicht Blankoschecks mit unabsehbaren Folgen austeilen. Gerade bei diesem letzten Punkt konnten wir Abgeordnete der SVP nicht zufrieden sein mit dem Resultat.»

Heute stellen wir fest, die Mehrkosten für die neue Kantonsverfassung sind nach Schätzungen bekannt. Die meisten Verfassungsräte und -rätinnen, ausser die der SVP, haben damals Blankoschecks ausgestellt. Auch verlangten wir damalige SVP-Verfassungsräte und -rätinnen vom Staatsrat eine Einschätzung der Mehrkosten der neuen Verfassung. Diese sehr wichtigen Abschätzungen wurden nie ausgearbeitet und bekannt gegeben. Die SVP bezifferte damals die Mehrkosten auf circa 30 Mio. pro Jahr. Wir wurden damals als Lügner abgestempelt. Heute holt uns die Geschichte ein. Tatsachen wurden geschaffen. Es bleibt uns heute die Aufgabe, Lösungen zu suchen und zu finden. Die Goldreserven sind verteilt. Die SVP gibt der Hoffnung Ausdruck, dass nicht der Mittelstand, die KMU, die Landwirtschaft sowie die Arbeit, sprich die Arbeitnehmer mit Lohnprozenten, in Zukunft diese

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 2514ss.

Zeche bezahlen müssen. Mit diesen kritischen Ausführungen nimmt die SVP Kenntnis vom Zwischenbericht.

**Zurkinden Hubert** (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a aussi pris acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat. On a juste une question – M. le Commissaire peut nous répondre peut-être. Sur les septante-six projets de la liste initiale, quatorze n'ont pas été retenus. Dans le message, il n'y a aucune explication pourquoi ces quatorze n'ont pas été retenus? Peut-être, M. le Commissaire, pourriez-vous nous donner quelques clarifications là-dessus? Merci beaucoup!

**Lauper Nicolas** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale. Il remercie le Conseil d'Etat pour la clarté des informations. Prenant acte de l'état d'avancement des travaux de ce gigantesque chantier législatif, notre groupe, lui aussi, félicite le Conseil d'Etat ainsi que toute l'administration cantonale pour l'ampleur des travaux fournis.

**Maeder Ernst** (PLR/FDP, LA). Ich hätte eine präzise Frage im gleichen Sinn, wie sie Herr Zurkinden gestellt hat. Mich interessiert Projekt Nummer 21, «Überprüfung der Aufgaben von Staat und Gemeinden». Aus welchem Grund hat man das nicht weiter verfolgt, also nicht berücksichtigt?

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les députés qui se sont exprimés en remerciant les acteurs de cette mise en œuvre.

Aux considérations de M. Binz, je répondrai que, comme suite, il n'y a pas seulement ces 25 à 50 millions qui sont aujourd'hui projetés, il y a eu dans le compromis de troisième lecture, qui a été accepté et qui a été accepté par le peuple – je le rappelle – la rigueur budgétaire la plus forte de Suisse. Cela signifie que, même s'il y a ces 25 ou 50 millions supplémentaires – et d'ailleurs c'est le Grand Conseil qui aura le dernier mot, c'est vous qui allez dire combien vont coûter ces adaptations – il y a l'obligation de maintenir le budget équilibré. Il faudra donc bien qu'on fasse avec les moyens qu'on a aujourd'hui pour cette mise en œuvre des projets, qui pourrait nécessiter davantage de moyens. Je crois qu'on ne pouvait pas le dire à l'époque; et vous semblez dire que le Conseil d'Etat n'avait pas voulu chiffrer ces adaptations! Je le répète, c'est vous qui les déciderez en dernier ressort. Donc, c'était difficile de dire à combien ils ascenderaient.

Réponse à M. le Député Zurkinden: aucun projet n'a été abandonné, mais ceux qui ne figurent plus dans la liste aujourd'hui, ce sont ceux qui ont fait l'objet d'une note ou d'une constatation des Directions concernées en disant que certains articles constitutionnels sont déjà réalisés aujourd'hui. Dans le répertoire global, ces notes existent et quand on fera le rapport final, on dira comment certains projets qu'on a fait figurer dans la liste au départ sont déjà réalisés ou, à notre avis, partiellement ou presque totalement réalisés. Donc, on aura la liste exhaustive. Ici, ce sont les projets qui sont

encore en route; nous n'avons pas fait figurer les projets qui ont seulement fait l'objet d'un rapport mais pas d'adaptations légales.

Pour la question de M. le Député Maeder: le projet 21 est non pas en veilleuse, mais il dépend de l'avancement des travaux de la péréquation. On va terminer les travaux; il reste deux séances encore cette année. Ce sera un point important, qui fera l'objet d'un projet de loi, qui sera aussi soumis au Grand Conseil. Nous avons quand même eu ici, au niveau de la répartition des tâches, le Réseau hospitalier fribourgeois, les justices de paix, l'état civil, tout ça a été réparti. Après, c'est clair, nous allons revenir avec un projet, mais nous avons encore deux ans et demi pour faire ce travail. Ce projet, s'il n'a pas avancé, c'est parce qu'il attend l'avancement d'autres projets ou d'autres travaux. Il n'est donc pas «schubladisé», il est simplement en attente d'être réactualisé.

Voilà, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en rappelant que chaque Direction a des personnes de contact et que celles-ci surveillent aussi l'avancement des travaux, je pense que nous pourrions raisonnablement estimer que la Constitution pourra être mise en œuvre totalement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Projet de loi sur la détention des chiens

Rapporteuse: **Christine Schneuwly** (PDC/CVP, SC).  
Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

#### Deuxième lecture<sup>1</sup>

##### CHAPITRE PREMIER

– Confirmation de la première lecture.

##### CHAPITRE II

– Confirmation de la première lecture.

##### CHAPITRE III

– Confirmation de la première lecture.

##### CHAPITRE IV

###### ART. 16

– Confirmation de la première lecture.

###### ART. 17

– Confirmation de la première lecture.

###### ART. 18

**La Rapporteuse.** Nous avons un amendement de M. Jean-Jacques Collaud, qui nous fait rajouter encore les préfectures. La commission n'en a pas discuté, mais je pense que ceci est tout à fait acceptable étant

<sup>1</sup> Entrée en matière le 3 octobre 2006, BGC pp. 2255ss.; première lecture les 3 et 10 octobre, BGC pp. 2260ss. et 2350ss.